

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
**COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quatorze novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 7 novembre 2018

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 7 novembre 2018

**Etaient présents** : Mme Régine CATIN, maire, Mmes et MM P. VERITE, F.RANGER, P. BOURGEOIS et S. LION, adjoints, A-M. GERVAIS, B. DURAND, J-P. MONS, A. FONT, C. CHEVREUX, M-C. JOLY, F. JOST, M. BAUDOT, F. LAURENT, L. TRICHET, P.DUVIC.

**POUVOIRS** : Mme Marie-Paule FOUACHE à Mr Antoine FONT  
Mr Jacques CAILLEUX à Mr Patrice VÉRITÉ  
Mr Eric BEC à Mme Sandrine LION

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie GERVAIS

---

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2018**

**1 – DÉCISION MODIFICATIVE n° 2**

Pour rappel le total du budget 2018 est de 685 870,03 € pour l'investissement et de 1 288 308,00 € pour le fonctionnement. La présente décision modificative ne change pas les totaux des sections investissement et fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal les changements suivants pour le budget :

Libellé	Compte	Montant
Subventions d'équipement	2041582	4 800,00 €
Concessions droits similaires	2051	5 200,00 €
Terrains nus	2111	-10 000,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

**2 – PROPOSITION LOCATION ET MAINTENANCE MULTIFONCTION LASER COULEUR**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de l'entreprise TOUILLER concernant la location et maintenance des multifonctions laser.

Actuellement le contrat est ainsi fait :

- Tarif location annuel : 2 064 € HT.
- Maintenance annuelle estimée suivant le nombre de copies faites : 2 139,84 € HT.
- Assistance connexion : 576 € HT.

Soit un total annuel sur le parc des 4 copieurs de la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE de 4 779,84 € HT.

La proposition faite par l'entreprise TOUILLER est de changer le copieur à l'école maternelle qui est assez ancien pour un copieur multifonction récent. Ce changement augmenterait le tarif location mais il diminuerait le coût de la maintenance ainsi :

- Tarif location annuel : 2 136 € HT.
- Maintenance annuelle estimée suivant le nombre de copies faites : 2 001,12 € HT.
- Assistance connexion : 360 € HT.

Soit un total annuel sur le parc des 4 copieurs de la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE de 4 497,12 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

### **3 – AVENANT AU DISPOSITIF CENTRE ANCIEN PROTEGE :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a délibéré le 5 juillet 2018 pour la mise en place du dispositif centre ancien protégé mis en place par la région.

Il a été voté une aide aux particuliers à hauteur de 5 % des dépenses avec un plafond de 500 € dans la limite d'un budget communal annuel de 5 000 €. Cette aide est complémentaire à celle de la Région.

Le périmètre fixé par le Conseil Municipal était identique à celui du périmètre instauré par le dispositif ANJOU CŒUR DE VILLE. Après vérification le dispositif peut être étendu sur toute la commune puisqu'elle est couverte par une AVAP approuvée par l'Etat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de demander un avenant pour modifier le périmètre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **4 – HONORAIRE CABINET NEKAO :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le médecin quitte la commune de FONTEVRAUD l'ABBAYE au mois de février 2019.

Il avait été évoqué lors d'un précédent Conseil, l'importance de la recherche d'un second médecin pour la commune et le Conseil municipal avait accepté la possibilité de faire appel à un cabinet de recherche et d'accompagnement à la mise en place d'un second médecin.

Avec l'annonce du départ du médecin de la commune, il est devenu urgent d'entamer les recherches pour trouver un médecin qui pourrait prendre le relais.

Les enjeux sont de :

- Maintenir une offre de soin raisonnable et adaptée, jugée indispensable par la commune,
- Consolider le tissu économique local
- Rendre le travail des soignants plus facile
- Pérenniser le développement de la pharmacie

C'est dans ce cadre que la SAS NEKAO propose ses services à la commune, sous forme de 3 missions, dont la première est prise en charge par la Pharmacie, les 2 autres missions seraient prises en charges par la commune.

Les missions se composent ainsi :

- Mission 1 : Validation des prérequis du projet dans son environnement, élaboration de l'offre territoriale adaptée au projet et des modalités de sa mise en œuvre, validation de sa viabilité économique pour le professionnel à recruter, rédaction d'une annonce professionnelle et publication sur internet.
- Mission 2 : Présentation des premières candidatures par la SAS NEKAO, après recherche, évaluation, entretiens, et sélection ; acceptation par le porteur de projet d'une des candidatures présentées ; acceptation par le médecin sélectionné du projet présenté.
- Mission 3 : Négociation et signature d'un bail professionnel, accompagnement dans l'ensemble des démarches d'inscription au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins et à l'ARS de la région.

Cette proposition sera facturée 7 000,00 € HT soit 8 400,00 € TTC, pour la mission 2 et mission 3.

Le médecin aura les loyers gratuits tant qu'il n'aura pas la patientèle de 15 par jour.

Les délais sont très courts mais en aucun cas on ne peut juger le choix du médecin.

Monsieur Font salue l'initiative et la réactivité de Madame le Maire et de son équipe pour ce dossier qui est dans la notion d'urgence.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **5 – PLAN MERCREDI :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a délibéré le 4 avril 2018 pour le retour à la semaine scolaire de 4 jours à la rentrée 2018, disposition approuvée par les Instances académiques.

Pour la rentrée 2018, le ministre de l'Education Nationale propose le « Plan mercredi » pour tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2.

Ce dispositif a pour but de renforcer la qualité des offres périscolaires, de promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi, de favoriser l'accès à la culture et au sport et de réduire les fractures sociales et territoriales.

Conçues dans une logique à la fois de loisirs, de découverte et de pratiques, les activités du mercredi peuvent être culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques et sportives. Ces activités s'inscrivent dans un Plan Mercredi sous condition de présentation d'un Projet Educatif de Territoire.

Le Syndicat de Communes de la Côte Saumuroise, propose la prise en charge de ce plan mercredi en lien avec AFR (Association Familles rurales), gestionnaire de l'Accueil Loisirs Sans Hébergement.

Les collectivités territoriales concernées sont la commune de Fontevraud l'Abbaye et les quatre communes en regroupement pédagogique intercommunal (Montsoreau, Parnay, Souzay-Champigny et Turquant).

Objectifs généraux du PEDT (Projet Educatif de Territoire) :

La ligne de conduite commune à tous les organisateurs des temps périscolaires est définie à travers trois objectifs généraux :

Objectifs généraux	Moyens mis en place	Evaluation
Sensibiliser l'enfant à son environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>* Animations sur le tri sélectif et le circuit de recyclage</li><li>* Mise en place de poubelles de tri identiques sur tous les accueils</li><li>* Création d'un jardin pédagogique et de plantations</li><li>* Visites culturelles et du patrimoine, jeux de piste, sorties nature...</li><li>* Les équipes d'animation et les enfants sont impliqués dans les événements locaux et scolaires.</li><li>* Partenariats avec les associations, ainsi que les établissements culturels du territoire (asso Lire et Faire Lire, musées, bibliothèques...)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Les enfants et l'équipe utilisent les poubelles de tri correctement.</li><li>* Le jardin est entretenu.</li><li>* Chaque enfant connaît le contenu du jardin.</li><li>* L'équipe d'animation est sollicitée par les élus, les enseignants ou les parents d'élèves pour participer aux événements.</li><li>* Une sortie par période est organisée.</li><li>* Les équipes d'animation connaissent les ressources du territoire.</li></ul>
Favoriser la socialisation	<ul style="list-style-type: none"><li>* Mise en place de règles de vie communes.</li><li>* Les enfants rangent le matériel de leur activité avant d'en commencer une autre.</li><li>* Différentes activités sportives et jeux d'équipes sont proposés aux enfants.</li><li>* Les enfants participent tour à tour aux tâches collectives.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Les enfants connaissent le prénom des autres enfants.</li><li>* Ils jouent ensemble.</li><li>* Ils échangent hors des temps d'activités.</li><li>* Ils ont une attitude de respect envers l'équipe d'animation et entre eux.</li><li>* Les espaces en autonomie sont rangés correctement après utilisation.</li><li>* Les enfants participent aux activités et jeux d'équipes.</li></ul>

Favoriser le bien-être de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Les enfants ont le choix des activités, mais aussi de participer ou de ne pas participer.</li> <li>* Les animateurs sont à l'écoute du rythme de chaque enfant, de ses choix et souhaits.</li> <li>* Mise en place d'activités adaptées selon les capacités de chacun.</li> <li>* Diversité des activités proposées pour que chaque enfant puisse s'épanouir dans les activités qu'il aime.</li> <li>* Une partie du matériel est accessible en autonomie aux enfants.</li> <li>*Les lieux sont aménagés pour permettre à l'enfant de se reposer et de jouer seul lorsqu'il en ressent le besoin.</li> <li>* Accessibilité des lieux d'accueil pour que les enfants à mobilité réduite puissent bénéficier des activités.</li> <li>*Mise en place d'un protocole d'accueil pour les enfants en situation de handicap.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Les enfants racontent leurs journées aux parents.</li> <li>* Les enfants demandent à leurs parents de venir dans les accueils de loisirs.</li> <li>* Tous les enfants participent aux activités qui leur sont proposées.</li> <li>* Les enfants savent comment et quand utiliser le matériel en autonomie.</li> <li>* Des enfants en situation de handicap sont accueillis et participent aux activités selon leurs capacités.</li> </ul>
------------------------------------	--	--

Les Conseils d'Ecoles de Fontevraud l'Abbaye ont été sollicités pour apporter leur visa à ce PEDT. Quelques réflexions émanent de cette consultation : ajouter un volet Sport et Etudes au PEDT, s'assurer que l'encadrement des enfants soit optimal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Pour information :

La Poste propose un contrat de relevage du courrier pour un montant 690 € HT.

Notre contrat avec la machine à affranchir ne nous permet pas de déposer notre courrier dans la boîte à lettre jaune.

L'avantage du contrat actuel était une remise de 5 % sur le prix des timbres.

Après réflexion, nous avons contacté la société NEOPOST pour rentre la machine dont la location est de 566,93 € HT chaque année.

NEOPOST après avoir fait une étude sur notre consommation, nous indique que notre contrat n'est pas adapté à notre commune et nous propose donc un nouveau contrat qui nous permettrait de déposer notre courrier dans la boîte à lettre jaune, on conserverait l'avantage de la remise de 5% sur le prix des timbres.

Le nouveau contrat proposé par NEOPOST est de 330 €HT tout compris.

Le Conseil Municipal accepte la validation de ce nouveau contrat.

Monsieur Vérité fait une remarque sur l'augmentation pour 2019 du prix du Gasoil, qui risque de gonfler les dépenses en fonctionnement.

### **Points sur les commissions**

#### Commission Affaires scolaires :

Concernant les portes extérieures de l'école élémentaire, il y a eu un constat des dégâts par COMESSA, notamment sur le fait que les portes se dégonnent et s'abîment très rapidement.

#### Commission fleurissement :

- Concernant le projet du Rond-point Sud, lors de la commission un échange a eu lieu avec les pépinières Plantagenêts,

La proposition de la commission fleurissement au Conseil Municipal est d'arracher les arbres sur le rond-point pour permettre de faire une plantation adaptée et qui soit dans l'esprit des recommandations de Mr Gaschet, de l'ABF

(Architecte des Bâtiments de France). Quelques élus sont réticents mais le conseil municipal accepte l'arrachage de ces arbres.

La commission demande également la possibilité de demander des devis pour l'aménagement paysager de ce rond-point.

L'idée serait d'enlever les arbres juste avant de faire la plantation, il y aura également un budget de terre et de plantes. Le Conseil Municipal donne son accord pour que la commission demande ces devis.

- Concernant le Bulletin, il est en cours et en attente que les associations donnent leur actualité.

La distribution sera prévue début janvier 2019, car la fin de la préparation du bulletin est fixée au 15 décembre 2018, sachant que la limite de transmission des informations pour les associations est le 30 novembre 2018.

Information sur les prochaines dates :

- le 24 novembre 2018 : Troc Plantes  
La Sainte Barbe

#### Commission Voirie :

- Demande d'acquisition de terrain par des particuliers :

Les prix des terrains doivent être fixés rapidement pour que ces dossiers avancent. Le prix de la friche est fixé entre 0,15 € à 0,40 € le m<sup>2</sup> selon la valeur du terrain.

- Le chantier des murs de soutènement de la rue Saint Mainboeuf est terminé sans réserve.

Le chantier de l'assainissement dans la même rue continue sans désagrément.

- Remarque de Monsieur Font, il faudrait mettre des poubelles rue Rochechouart, entre le Rond-point nord et la mairie.

Les Bancs avec les poubelles seront installés très prochainement dans cette rue.

#### **DIVERS :**

Présentation par Monsieur Vérité du rapport d'activité 2017 de SAUMUR VAL DE LOIRE.

Il est disponible sur le site internet de l'agglomération : [saumurvaldeloire.fr](http://saumurvaldeloire.fr)

La réunion du CCAS aura lieu le 19 novembre 2018 à 18h30 en mairie.

Il sera évoqué le renouvellement du colis de Noël pour les aînés. En 2019 un spectacle sera proposé à la place du colis de Noël. Une enveloppe chaque année est prévue au choix soit un spectacle soit un colis.

#### **ESPACE INFO ENERGIE**

Pour information il est proposé sur la commune en lien avec Espace Info Energie et SAUMUR VAL DE LOIRE un atelier rénovation concernant l'isolation des maisons et le gain d'énergie.

Un atelier sera proposé le Samedi 8 décembre de 9h 30 à 12 h pour toute inscription il faudra contacter SAUMUR VAL DE LOIRE au 02.41.50.45.56 au [habitat@agglo-saumur.fr](mailto:habitat@agglo-saumur.fr). Attention les places sont limitées.

Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Prochaines réunions :

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 12 décembre 2018 à 20 h 30**